

Quoi de
neuf ?

ZOOM SUR...

Raccordement à la fibre

L'accès à Internet à haut débit est devenu un élément essentiel de la vie quotidienne, c'est pourquoi de nombreux locataires ont exprimé le désir de faire installer la **fibre optique** dans leur logement.

L'installation de cette dernière, offre une connexion Internet à haut débit, rapide et fiable.

La fibre optique est également reconnue pour son efficacité énergétique. Les données transmises à travers les fibres optiques sont acheminées par la lumière et réduisent la consommation d'énergie.

En tant que locataire d'un logement social, vous avez la possibilité de faire installer la fibre dans votre appartement, à condition de respecter les normes de sécurité et de veiller à ce qu'aucun dommage structurel ne soit causé au bâtiment.

Vous devez également être conscients que tous les fournisseurs de services Internet ne sont pas nécessairement compatibles avec l'infrastructure du bâtiment. Il est donc recommandé de choisir un prestataire qui a l'expérience de travailler avec les bailleurs sociaux.

Les coûts liés à l'installation de la fibre peuvent varier en fonction du fournisseur de services.

Les espaces communs des logements sociaux sont des zones partagées, il est donc obligatoire que l'installation de la fibre optique n'entrave pas l'accès ou la sécurité des autres résidents.

Il est essentiel que l'installation de la fibre optique respecte toutes les réglementations.

En conclusion, vous pouvez faire installer la fibre dans votre logement mais cela doit être fait de manière réfléchie, dans le respect des parties communes et de votre logement.



PETITS RAPPELS

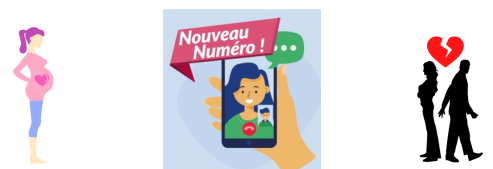
Prévenir des changements,
c'est important !

Que vous changiez de numéro de téléphone, d'adresse mail, de situation professionnelle ou familiale, il est important de nous le signaler.

En effet, tous ces changements peuvent avoir un impact sur votre contrat de location.

Sans numéro ou adresse mail à jour, la SEM4V ne peut ni communiquer avec vous, ni vous joindre en cas de sinistre, de besoin, etc...

Un changement de situation professionnelle ou familiale peut entraîner des modifications au niveau du bail, des charges mais aussi au niveau du calcul des aides au logement.

Alors à chaque changement,
le bon réflexe est
de nous informer !

ENQUETE SLS

Pour rappel : Vous devez nous retourner votre document d'enquête complété avec la copie de l'avis d'impôts 2023 sur les revenus 2022 de tous les occupants du logement,

au plus tard le 31/12/2023.

Passé ce délai, des frais vous seront imputés.

Vous participez à améliorer le
quotidien de vos voisins ?

Faites-nous un petit mail pour nous faire connaître vos actions afin que nous puissions les mettre en lumière.

ACTUALITÉ

DOSSIER

DÉCORATION DE NOËL

Point sur les blattes et les punaises de lit

Tout comme les pigeons (*problématique abordée dans le Quoi de Neuf de juin*), les blattes et les punaises de lit, sont aussi un fléau.

Si vous détectez la présence de ces insectes dans votre logement, voici les démarches que vous devez effectuer, sans tarder.

En cas de constat, vous devez **impérativement contacter la SEM4V**.

Vous recevrez ensuite, un bon pour accord mentionnant la part de l'intervention à votre charge (*soit 40% du montant total, le reste étant à la charge du bailleur*) + un protocole d'accord, vous expliquant comment préparer votre logement avant l'intervention du spécialiste. Après réception de votre validation, l'entreprise mandatée interviendra dans les plus brefs délais.

Point sur les blattes

Afin de limiter les invasions de blattes, il est primordial de ne pas stocker de déchets alimentaires et de tenir son logement propre.



Point sur les punaises de lits

Il faut éviter d'encombrer les espaces afin de réduire le nombre d'endroits où les punaises de lit peuvent se cacher.



Seul un traitement rapide et réalisé par un professionnel sera efficace !

Les réparations locatives

Les **réparations locatives** sont les travaux d'entretien courant et de petites réparations, que le locataire doit effectuer pour maintenir son logement en bon état de fonctionnement et pour éviter les dégradations dont il reste responsable.



Ces réparations sont à la charge du locataire.

Certaines réparations locatives à la charge du locataire sont couvertes par un contrat d'entretien. En cas de besoin, le prestataire du marché doit être contacté pour intervention.

Les autres **réparations**, dites **non locatives**, sont à la charge de la SEM4V, sauf s'il s'agit d'une dégradation.

Le guide « **Les réparations** », disponible dans nos accueils ou sur notre site internet : www.sem4v.fr > **INFOS LOCATAIRE** > *Entretien courant et petites réparations*, permet de mieux comprendre l'entretien d'un logement. Il donne des éléments de réponse aux questions qu'un locataire peut se poser, ainsi que des conseils.

Entretenir quotidiennement son logement, c'est éviter des frais inutiles !



Décorer vos fenêtres avec du Blanc de Meudon

Parfait pour l'entretien ménager ou le nettoyage des miroirs, le Blanc de Meudon peut aussi être utilisé pour la décoration. Suivez la recette et laissez libre cours à votre créativité !

Ingrédients

- Du Blanc de Meudon
- De l'eau
- Des pochoirs
- Une éponge compacte

Dans un récipient, préparez un lait de Meudon (2 doses de Blanc de Meudon pour 1 dose d'eau).

Utilisez une éponge bien plane, rigide et compacte, idéale pour l'application.

Trempez l'éponge dans le lait de Meudon. Pour un effet homogène, n'hésitez pas à enlever le surplus de produit en raclant la surface de l'éponge.

Plus la pâte est liquide, plus le dessin sera pâle et translucide sur la vitre.

Appliquez sur le pochoir en tamponnant la vitre délicatement.

Laissez sécher puis enlevez le pochoir.

Astuces

Pour faire des effets différents, vous pouvez utiliser des pinceaux, des colorants, des paillettes.

Pour nettoyer vos carreaux après les fêtes, frottez simplement avec une éponge humide et séchez avec un chiffon doux.

Vos vitres seront impeccables.

Amusez-vous bien !!

SEM4V

PUBLICATION PERIODIQUE GRATUITE
REALISEE PAR LA SEM4V

NOUS CONTACTER

417 av. Perrier de La Bâthie
73400 UGINE

Tél. : 04 79 32 04 89

URGENCE technique
en dehors des heures d'ouverture

0 805 288 388

www.sem4v.fr

Nous vous souhaitons
un Joyeux Noël
et vous présentons
nos Meilleurs Voeux pour 2024.

Que cette nouvelle année
soit pleine de sérénité, de paix,
de santé, de petits plaisirs
et de grandes joies !

Noël solidaire : ne laissez pas un voisin seul...